

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, ont annoncé aujourd'hui que la Commission mixte internationale avait remis aux Gouvernements du Canada et des États-Unis son rapport sur la pollution atmosphérique transfrontière dans les régions de Détroit-Windsor et de Sarnia-Port Huron.

Le rapport couronne les enquêtes exhaustives que la Commission a menées au cours des six dernières années. L'enquête de la Commission comportait une étude météorologique des deux régions, la mesure de la contamination des masses atmosphériques qui traversent la frontière internationale, l'identification et la quantification des sources de pollution atmosphérique transfrontière ainsi que la détermination des effets néfastes qui en résultent.

La Commission a établi l'existence de pollution transfrontière dans les deux régions. Dans la région de Détroit-Windsor, environ 94 % des particules et 94 % des oxydes de soufre proviennent des États-Unis.

Dans la région de Sarnia-Port Huron, près de 52 % des particules et 27 % des oxydes de soufre ont leur source au Canada.

Les exhalaisons malodorantes qui se répandent à Port Huron et à Marine City, au Michigan, sont attribuables à un déplacement transfrontière à partir du côté canadien. Les principales sources de polluants, importants, soit les particules et les oxydes de soufre, dans la région de la rivière Détroit sont la centrale thermique et les industries métallurgiques du comté de Wayne, au Michigan. Dans la région de la rivière Sainte-Claire, les principales sources de polluants sont les centrales thermiques du Michigan et les raffineries de pétrole ainsi que les industries chimiques des environs de Sarnia.

La Commission a soumis un plan d'action d'ensemble afin de corriger cette grave situation. Elle recommande d'abord que les autorités fédérales, provinciale et de l'État adoptent les objectifs généraux et particuliers relatifs à la qualité de l'air qu'elle propose; en deuxième lieu, elle recommande que les Gouvernements du Canada et des États-Unis, avec la participation équitable de la province d'Ontario, de l'État du Michigan et du comté de Wayne, "concluent un accord sur la mise en application, dans le plus bref délai possible, des mesures préventives et correctives destinées à réaliser les objectifs relatifs à la qualité de l'air susmentionnée ainsi que sur l'adoption de méthodes uniformes d'évaluation de la qualité de l'air"; troisièmement, que les Gouvernements intéressés concluent un accord établissant les mesures de coordination sous le régime desquelles les organismes de réglementation des deux pays agiront rapidement afin de contrer les mauvaises conditions atmosphériques lorsqu'elles surviendront; quatrièmement, que les deux Gouvernements, de concert avec les organismes de la province et de l'État ainsi qu'avec l'industrie, étendent leurs programmes de recherche sur la qualité de l'air; et enfin, que la Commission